

**Extrait du compte-rendu de la séance du jeudi 21 janvier 2021
de la commune de RIVES-DU-COUESNON**

1- PROJET DE RESTRUCTURATION SCOLAIRE : DEMARCHE PARTICIPATIVE.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des premières pistes de réflexion menées par la commission affaires scolaires et périscolaires de Rives-du-Couesnon sur une restructuration scolaire et périscolaire de l'ensemble du territoire.

Depuis plus de 40 ans, les communes de Saint-Georges-de-Chesné, Saint Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon et Vendel réunies depuis 2019 en Rives-du-Couesnon et la commune de La Chapelle Saint Aubert, fonctionnent en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) du Couesnon.

Considérant que le parc immobilier scolaire est vieillissant et mal adapté aux besoins ;

Considérant le décret n°2019-771 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire, obligeant tous les bâtiments dont la surface de plancher est supérieure à 1 000 m² à réduire leur consommation d'énergie finale en 2030, 2040 et 2050 ;

La commune envisage des investissements lourds à court et long terme.

Aussi, Monsieur le Maire propose de mettre en place une démarche participative pour structurer ce projet avec différents acteurs constituant ainsi un groupe de travail participatif.

L'ensemble de ces acteurs participerait à différents temps de réflexion sous forme d'ateliers ou de réunions. Pour ce faire, la collectivité a la possibilité de faire appel à des personnes expertes en méthodologie de projet. du Pays de Fougères.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager cette démarche participative dans le cadre du projet de restructuration scolaire et périscolaire de la commune.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les conventions définissant les modalités financières et d'accompagnement du projet.

2- AMENDES DE POLICE

Eclairage de l'abri de bus situé à « la Juhellerie » Saint-Jean-sur-Couesnon.

Monsieur le Maire rappelle qu'un aménagement pour sécuriser l'accès à l'arrêt de bus, au lieu-dit "la Juhellerie" à St-Jean-sur-Couesnon a été réalisé en 2019. Du fait de sa proximité avec la RD 812, l'abri de bus installé pourrait être rendu plus visible des automobilistes tout en apportant un éclairage aux usagers en disposant un mât autonome (solaire) de part et d'autre de la route départementale 812 à proximité des 2 abris de bus.

Installation de radars pédagogiques à Saint-Georges-de-Chesné et à Vendel

Monsieur le Maire explique que la majorité des entrées en agglomération des différentes communes historiques souffrent des excès de vitesse.

C'est notamment le cas pour les communes de Saint-Georges-de-Chesné, rue du romarin et rue de Courbaud et pour la commune de Vendel, rue de la mairie.

L'installation de ces équipements contribuera, non seulement, à la sensibilisation des automobilistes sur leur conduite en entrées de bourgs mais également à la sécurisation de l'accès aux écoles (maternelles et élémentaires) de ces 2 communes et de la salle des fêtes de Vendel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour ces 2 opérations.